



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Occupation du domaine public - stationnement de véhicules 30 rue de Bayeux pour des travaux

Nous, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,

Vu, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,

Vu, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, La demande d'arrêté de la SARL VALETTE Sylvain, représenté par M. Adrien JOSEPH, sise rue Bosset, 14390 PETIVILLE.

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement de véhicules pour les travaux de reprise d'un branchement eaux pluviales à réaliser au 30 rue de Bayeux à Port-en-Bessin-Huppain.

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 2 au vendredi 26 février 2026, l'entreprise SARL VALETTE Sylvain est autorisée à occuper deux places de stationnement devant le n° 30 rue de Bayeux pour les véhicules de l'entreprise qui effectue des travaux. (plan joint).

Article 2 : Des barrières seront mises à disposition de l'entreprise SARL VALETTE Sylvain qui sera chargée de la mise en place et de l'enlèvement de celles-ci.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, Messieurs les responsables des services techniques, l'entreprise SARL VALETTE Sylvain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ☒ Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain
- ☒ Messieurs les responsables des services techniques de la commune.
- ☒ Entreprise SARL VALETTE Sylvain

Fait à Port en Bessin-Huppain, le 30 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation
Simone RENOUF
Maire adjointe



